

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 19 septembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC** : Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Gérard SONGY • **CANTENAC** : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • **LUDON MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY, Martine VALLIER • **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE • **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • **LE PIAN MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU • **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO.

Absents excusés : Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT, Eric BOUCHER, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Bernard FRAICHE, Ludovic LALANDE.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 37 • **Votants :** 37

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

2013-2609-07 AP/CP Voirie 2013-2014 - AP/CP 2013-01- Adoption

Vu la délibération du 29 mars 2012 du Conseil Communautaire relative à l'adoption de la procédure de gestion pluriannuelle des crédits d'investissement en Autorisations de Programme et Crédits de Paiements.


Considérant la nécessité d'engager juridiquement et financièrement la collectivité en vue de la réalisation du programme de voirie 2013-2014 pour un coût global prévisionnel de 1 460 000 € TTC et sur des échéances pluriannuelles courant sur les exercices 2013 à 2014 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Décide** de mettre en œuvre la procédure d'AP/CP pour le programme de voirie.
- ▶ **Décide** de créer pour ce projet, l'Autorisation de Programme n° AP2013/01 dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau joint en annexe. Ce dernier fait partie intégrante de la présente délibération.
- ▶ **D'autoriser** Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Pour copie conforme
Arsac, le 27 septembre 2013

Le Président,
Siège
à
MARGAUX
33460
* (33460) ARSAC *



Gérard DUBO